

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 27 novembre 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
<b>TITULAIRES</b>			<b>TITULAIRES</b>		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge	X		SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy		X
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

<b>Elus absents Grand Lac</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
VIOLA Peggy	HUYNH Antoine
BALTHAZARD Pierre Louis	MOUGNIOTTE Alain
<b>Elus absents Grand Chambéry</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra

Secrétaire de séance : Christian BERTHOMIER

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	11	12
Grand Lac	17	3	8	10

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

### FINANCES : navette intersites domaines skiable Savoie Grand Revard (compétences obligatoires)

La Présidente rappelle aux membres du conseil syndical que les élus de l'agglomération Grand Chambéry ont validé l'intégration des navettes bus au réseau Synchro bus du dispositif Synchro montagne pour emmener les usagers profitez des stations de la Féclaz ou des Aillons Margériaz en été comme en hiver.

Compte tenu de la configuration des domaines skiables, une navette intersites est nécessaire pour véhiculer les usagers entre Aillon 1000 et Aillon 1400 et entre la Féclaz et le Revard.

Ce service de transport appelé « navette Baban » existe sur le périmètre alpin Aillons Margériaz, lors de grande affluence, pour assurer le ramassage des skieurs garés sur un parking intermédiaire aux deux sites. Son coût s'est élevé à 15 000 € en hiver 2023/2024 a été supporté par le budget alpin Aillons Margériaz

Selon le principe de parallélisme des formes et par souci d'équité entre les deux périmètres, il est proposé de prendre en charge le coût de la navette intersites entre la Féclaz et le Revard. A hauteur de 15 000 €.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à

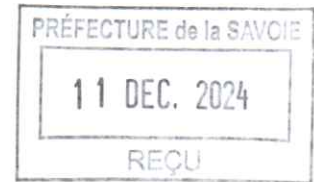
**AUTORISE** la prise en charge de la navette intersites pour assurer l'accès à la Féclaz et au Revard dans la limite de 15 000 €.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget 2025.

Fait à Aix les Bains, le 04 décembre 2024

Le secrétaire de séance

LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI



Votants : 22  
Pour : 22  
Contre : 0

Abstention (s) : 0  
Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.